



## Trimestres validés par CNAV

-----  
Par valentine5775

Bonjour,

J'ai 64 ans et suis en recherche d'emploi arrivant en fin de droits de Pole Emploi.

Je dispose à ce jour de 95 trimestres validés par la CNAV pour ma retraite, auxquels sont ajoutés 24 trimestres supplémentaires pour avoir 3 enfants, soit un total général de la durée d'assurance en trimestres de 119.

En vue de demander à Pole Emploi la prolongation de mes indemnités d'ARE jusqu'à 67 ans - âge de ma retraite à taux plein - il m'est demandé de justifier d'au moins 100 trimestres auprès de la CNAV en vertu de l'article L 351 1 à L 351 5 du code de la sécurité sociale.

Est-ce que mes 119 trimestres seront acceptés par Pole Emploi ?

Merci d'avance.

Bien cordialement.